

Délibération n°152/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026	Nombre de présents : 66
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 76
Date d'affichage : 17 septembre 2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

OBJET : Aide à l'immobilier : création d'une boulangerie à Saint-Amand-en-Puisaye

Mme Claudine REPIQUET et M. Michel SERIN (pouvoir), ne prennent pas part au vote.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1511-1 à L1511-3, L4251-17 et R1511-4 et suivants ;
- Vu le règlement d'intervention d'aide à l'immobilier économique et touristique de la Communauté de communes Puisaye-Forterre ;
- Considérant la demande d'aide à l'immobilier économique présentée par la SARL CHEZ MAÏA, ou toute autre structure juridique s'y substituant, représentée par Mme Myriam BLOT, pour son projet de création d'une boulangerie-pâtisserie artisanale au 42 Grande Rue à Saint-Amand-en-Puisaye ;

Délibération n°152/2026

- Considérant que ce projet prévoit la réhabilitation d'un local commercial actuellement vacant afin d'y développer une activité artisanale de fabrication de pains, viennoiseries et pâtisseries, complétée par un salon de thé, une offre de restauration légère le midi et la vente de produits locaux et régionaux ;
- Considérant que le projet relève des filières stratégiques identifiées par le règlement communautaire, notamment l'artisanat et l'agro-alimentaire, et peut à ce titre bénéficier de l'aide à l'immobilier économique bonifiée ;
- Considérant l'intérêt économique et territorial du projet, notamment en matière de maintien d'un commerce alimentaire de proximité, de revitalisation du centre-bourg et de soutien à l'artisanat local ;
- Considérant que les dépenses immobilières éligibles retenues s'élèvent à 43 602,55 € HT ;
- Considérant que l'aide proposée, calculée au taux de 20 %, s'élève à 8 720,51 €, dans la limite du plafond prévu par le règlement ;
- Vu l'avis favorable émis par la commission Développement économique réunie en séance le 3 septembre 2026 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du développement économique ;
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (74 voix pour) :

- **Décide d'attribuer à la SARL CHEZ MAÏA, ou toute autre structure juridique s'y substituant, une aide à l'immobilier économique d'un montant de 8 720,51 €, pour son projet de création d'une boulangerie-pâtisserie artisanale au 42 Grande Rue à Saint-Amand-en-Puisaye ;**
- **Dit que les crédits nécessaires au versement de cette aide sont prévus au budget ;**
- **Dit que l'aide sera versée sur présentation des factures certifiées acquittées, attestant de la réalisation de l'opération et de sa conformité au projet retenu, conformément au règlement d'intervention ;**
- **Dit que le versement de l'aide est conditionné au respect des obligations prévues par le règlement d'intervention, notamment en matière de maintien de l'activité et de l'investissement pendant une durée minimale de cinq ans ;**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

